



# Commission du Football Éducatif Masculin

Compte rendu de la sous-commission n° 5  
Tirage au sort des challenges – 14 janvier 2023

**Animateur** : M. RAVINESAN Roshan

**Présent(e)s** : DANCOUR Amine - FERGAN Bernard – BENSEGHIR Wylan – RIGELO Guillaume

**Assiste** :

**Excusé(e)s** : ROULIER Fabien (CTD DAP) - AIT JEBLI Soufiane – FERGAN Jeremy

**Absent(e)s** : LAM Stéphanie – Jean François PIRES

---

## I. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 19h15

## II. Objet de la réunion

- ✓ Remerciements aux présent(e)s
- ✓ Objet de la réunion
  - Point sur le règlement du deuxième tour des challenges U10 et U11
  - Point sur le règlement du deuxième tour des challenges U12 et U13
  - Rappel de l'organisation et tirage au sort pour le challenge U 10 « Jean Alexandre TCHENQUELA »
  - Rappel de l'organisation et tirage au sort pour le challenge U 11 « PARIS ILE-DE-France »
  - Rappel de l'organisation et tirage au sort pour le challenge U12 « REMI COLE »
  - Rappel de l'organisation et tirage au sort pour le challenge U13 « FESTIVAL - FOOT »
  - Diffusion et communication des tirages au sort



### III. Points sur les règlements du TOUR 2 en U10 – U11 :

#### ORGANISATION D'UN TOUR DU CHALLENGE

##### 1 – J-3 à J-1

- Déterminer le responsable du plateau
- Imprimer et pré-remplir la feuille des rencontres et les fiches licences
- Trouver des arbitres pour les rencontres

##### 2 – Avant le début du plateau

- Installation des surfaces de réparation et des bancs de touche dans les zones techniques
- Prévoir des drapeaux pour les arbitres de touche et des ballons en nombre suffisant
- Accueillir et accompagner les équipes aux vestiaires
- Attribuer une lettre à chaque équipe (A, B, C ou D), vous reporterez le nom de l'équipe correspondant à chaque lettre dans le tableau
- Remettre les fiches licences aux éducateurs
- Rappel des règles auprès des jeunes arbitres
- Briefing des éducateurs et récupération des fiches licences

#### ORGANISATION D'UN TOUR DU CHALLENGE

##### 3 – Pendant le rassemblement

- Veiller au respect du protocole Fair-play
- Surveillance du bon déroulement des rencontres
- Veiller au respect des zones techniques
- Limiter l'accès au terrain aux seuls joueurs et éducateurs licenciés (maximum 2 par équipe)
- Responsable plateau doit enregistrer les résultats, tant du défi jonglage que les rencontres

##### 4 – Après les rencontres

- Organiser le terrain pour le « défi jonglage » pour départager les équipes en cas d'égalité
- Compléter la feuille des rencontres et la faire signer par les éducateurs
- Restituer les licences aux équipes
- Signer la feuille des rencontres et la renvoyer accompagnée des fiches licences au District
- Bien vérifier que toutes les rubriques doivent être impérativement renseignées.

#### RAPPEL

##### Terrains

- Mise en place d'une surface de réparation (26mx13m)
- Possibilité d'utiliser des coupelles ou galettes plates pour matérialiser les 4 angles



#### RÈGLEMENT

##### ARTICLE 1 - TITRE ET CHALLENGE

Le District des Hauts-de-Seine organise et gère annuellement sur son territoire des challenges U10 et U11 pour le Football éducatif.

##### ARTICLE 2 – ORGANISATION

La Commission du Football éducatif est chargée avec la Direction Administrative et le Secrétariat Général, de l'organisation et de l'administration de ce Challenge

##### ARTICLE 3 – REGLEMENTS

Les Challenges U10 et U11 sont organisés en conformité avec les Règlements Généraux et les Lois du Jeu qui régissent le Football à 8. Les cas non prévus par le présent Règlement étant du ressort de la Commission.

#### RÈGLEMENT

##### ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS

Pour pouvoir participer à ces critères, les clubs doivent obligatoirement remplir les conditions suivantes :

- Disposer d'un terrain disponible.
- Répondre aux convocations de la Commission Football Educatif Masculin.
- Présence des éducateurs diplômés sur les rencontres
- Accepter le Règlement de la Compétition
- Ces épreuves sont réservées à tous les clubs disputant régulièrement les critères dans ces deux catégories.
- Une équipe par club est admise.

Les clubs seront engagés pour une équipe par club en fonction de leur participation aux critères départementaux.

#### RÈGLEMENT

##### 5 – CALENDRIER

5.1 - La commission a organisé pour le tirage du 2<sup>ème</sup> tour.

Elle a désigné 7 poules de 4 équipes et 1 poule de 3 équipes.

Chaque plateau qualifiera pour le tour suivant :

- Deux équipes pour un plateau de trois équipes
- Deux équipes pour un plateau de quatre équipes

5.2 - Le responsable du Plateau dresse un classement de chaque poule.

5.3 - A chaque match, il sera attribué :

- 4 (quatre) points pour un match gagné
- 2 (deux) points pour un match nul
- 1 (un) point pour un match perdu



## RÈGLEMENT

### Qualification pour le prochain tour

#### Pour le 2<sup>ème</sup> TOUR

- En cas d'égalité au classement d'une poule, les critères pour départager les ex-æquo sont, dans l'ordre :
  - Résultat du match entre équipes à départager
  - La différence de buts sur tous les matchs de la poule
  - L'équipe ayant la meilleure attaque
  - Une épreuve de jonglerie avec contact au sol entre chaque jongle avec addition du total de 3 joueurs avec pour maximum : 30 contacts pied droit / 30 contacts pied gauche / 30 contacts tête (1 essai, aucune surface de rattrapage, départ ballon au sol pour la jonglerie pied)
  - Si égalité, prendre un 4<sup>ème</sup> puis un 5<sup>ème</sup> joueur,...

Une épreuve de pénalty n'est en aucun cas un moyen pour départager des équipes, elle ne sera donc pas validée pour départager les équipes.



## RÈGLEMENT

### ARTICLE 6 – QUALIFICATION ET PARTICIPATION

Pour participer à ces épreuves, tous les joueurs devront être régulièrement licenciés pour leur club conformément aux Règlements Généraux

#### 6.1 – U10 ou U11 Garçons

Une équipe U 10 ou U11 ne peut compter plus de trois joueurs U 9 n'ayant pas de contre-indication pour jouer en catégorie supérieure.

Une équipe U 11 peut compter autant de joueurs U10 n'ayant pas de contre-indication pour jouer en catégorie supérieure.

#### 6.2 - Mixité

Les critères Garçons peuvent se disputer en mixité. Les joueuses féminines sont soumises aux mêmes restrictions de nombre que les joueurs masculins.

Les critères Féminins ne peuvent se disputer en mixité.



## RÈGLEMENT

### Participation des joueurs

- 12 joueurs:
  - 8 joueurs sur le terrain (dont le gardien de but)
  - 4 remplaçants
- Droit du joueur :
  - Participer à 80% du temps de jeu au minimum.
  - Débuter une des rencontres.



## RÈGLEMENT

### Remplacements

- Les remplacements s'effectuent à la volée (pas besoin d'attendre que le ballon sorte de l'aire de jeu ou d'appeler l'arbitre central).
- Le joueur entrant doit attendre que le joueur remplacé quitte le terrain pour pouvoir pénétrer sur l'aire de jeu.
- Le changement doit obligatoirement s'effectuer dans la zone prévue à cet effet (croisement de la ligne médiane et de la ligne de touche au niveau des buts de foot à 11).



## RÈGLEMENT

### ARTICLE 7 – DUREE ET HORAIRES DES RENCONTRES

### Durée

- Poule à 3 équipes :
  - Durée d'une rencontre : 1 x 25 minutes
- Poule à 4 équipes :
  - Durée d'une rencontre : 1 x 16 minutes

Les rencontres se jouent le samedi à l'horaire fixé par la Commission, soit sur une plage horaire allant de 10h30 à 12h30.

Le club responsable d'un plateau devra alerter le plus tôt possible la commission en cas d'indisponibilité de son terrain.



## RÈGLEMENT

### ARTICLE 8 – COULEURS

Chaque club joue sous les couleurs identifiées par le District. En cas de couleur similaire, le club recevant doit changer de couleur.

### ARTICLE 9 – TERRAINS

Le terrain devra être celui habituellement utilisé pour les matches de compétition. Il devra répondre aux critères définis dans le règlement des critères de Football d'Animation

### ARTICLE 10 – BALLONS

Les ballons de taille 4 sont fournis par l'équipe recevante sous peine de match perdu



## RÈGLEMENT

### ARTICLE 11 – ARBITRAGE

Les Lois du Jeu ont été spécialement définies pour le Football à 8. Les rencontres sont dirigées prioritairement :

- par un Educateur ou un Dirigeant du club recevant,
- par un Educateur ou un Dirigeant du club visiteur

#### Lois du jeu

- **Le hors-jeu :**
  - Au niveau de la ligne des 13 mètres.
- **Dégagement du ballon de volée ou de ½ volée:**
  - Dans le cours du jeu, lorsque le gardien est possession du ballon, il peut relancer long à la main ou après avoir posé le ballon au sol. Les dégagements de volée et ½ volée sont interdits. De même il est interdit de faire rebondir le ballon devant soi avant de le reprendre de volée ou de ½ volée.



## RÈGLEMENT

### ARTICLE 12 – FEUILLE DE MATCH

**Prévue à l'article 14 du présent règlement.**

Elle est à retourner de la manière suivante : le club recevant, qui a l'obligation de les faire parvenir au District, soit par portage avant midi le mardi suivant la rencontre, soit par courrier ou mail dans les 24 heures ouvrables qui suivent la rencontre, le cachet de la Poste faisant foi,

### ARTICLE 13 - FORFAIT

Une équipe présentant moins de 6 joueurs est déclarée forfait

Tout club déclarant forfait doit en aviser, par écrit, le District et son adversaire au plus tard le jeudi 23h59 précédant la date du match, sous peine d'être pénalisé de l'amende supplémentaire pour forfait non-avisé prévue par les Règlements R.S.G. du 92 (Annexe 2 financier).

Relecture du règlement du 2<sup>ème</sup> tour des challenges U10 et U11.

La jonglerie statique a été décidé qu'elle soit faite en fin de plateau en cas d'égalité uniquement.

Précision sur l'exercice de jonglerie, la commission oblige d'avoir un contact au sol avant chaque jongle.

Affichage du comptage des points sur le règlement de U10 et U11

## IV. Points sur les règlements du TOUR 2 en U12 – U13 :

### ORGANISATION D'UN TOUR DU CHALLENGE

#### 1 – J-3 à J-1

- Déterminer le responsable du plateau
- Imprimer et pré-remplir la feuille des rencontres et les fiches licences
- Trouver des arbitres pour les rencontres

#### 2 – Avant le début du plateau

- Installation des surfaces de réparation et des bancs de touche dans les zones techniques
- Prévoir des drapeaux pour les arbitres de touche et des ballons en nombre suffisant
- Accueillir et accompagner les équipes aux vestiaires
- Attribuez une lettre à chaque équipe (A, B, C ou D), vous reporterez le nom des de l'équipe correspondant à chaque lettre dans le tableau
- Remettre les fiches licences aux éducateurs
- Rappel des règles auprès des jeunes arbitres
- Briefing des éducateurs et récupération des fiches licences

### ORGANISATION D'UN TOUR DU CHALLENGE

#### 3 – Pendant le rassemblement

- Veiller au respect du protocole Fair-play
- Surveillance du bon déroulement des rencontres
- Veiller au respect des zones techniques
- Limiter l'accès au terrain aux seuls joueurs et éducateurs licenciés (maximum 2 par équipe)
- Responsable plateau doit enregistrer les résultats, tant du défi jonglage que les rencontres

#### 4 – Après les rencontres

- Organiser le terrain pour le « défi jonglages » pour départager les équipes en cas d'égalité
- Compléter la feuille des rencontres et la faire signer par les éducateurs
- Restituer les licences aux équipes
- **Signer la feuille des rencontres et la renvoyer accompagnée des fiches licences au District**
- Bien vérifier que toutes les rubriques doivent être impérativement renseignées.

### RAPPEL

#### Terrains

- Mise en place d'une surface de réparation (26mx13m)
- Possibilité d'utiliser des coupelles ou galettes plates pour matérialiser les 4 angles



### RÈGLEMENT

#### ARTICLE 1 - TITRE ET CHALLENGE

Le District des Hauts-de-Seine organise et gère annuellement sur son territoire des challenges U12 et U13 pour le Football éducatif.

#### ARTICLE 2 – ORGANISATION

La Commission du Football éducatif est chargée avec la Direction Administrative et le Secrétariat Général, de l'organisation et de l'administration de ce Challenge

#### ARTICLE 3 – RÈGLEMENTS

Les Challenges U12 et U13 sont organisés en conformité avec les Règlements Généraux et les Lois du Jeu qui régissent le Football à 8. Les cas non prévus par le présent Règlement étant du ressort de la Commission.

### RÈGLEMENT

#### ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS

Pour pouvoir participer à ces critères, les clubs doivent obligatoirement remplir les conditions suivantes :

- Disposer d'un terrain disponible.
- Répondre aux convocations de la Commission Football Educatif Masculin.
- Présence des éducateurs diplômés sur les rencontres
- Accepter le Règlement de la Compétition
- Ces épreuves sont réservées à tous les clubs disputant régulièrement les critères dans ces deux catégories.
- Une équipe par club est admise.

### RÈGLEMENT

#### 5 – CALENDRIER

- 5.1 - La commission a organisé pour le tirage du 2<sup>ème</sup> tour. Elle a désigné 7 poules de 4 équipes et 1 poule de 3 équipes. Chaque plateau qualifiera pour le tour suivant (3) :
- Deux équipes pour un plateau de trois équipes
  - Trois équipes pour un plateau de quatre équipes
- 5.2 - Le responsable du Plateau dresse un classement de chaque poule.
- 5.3 - A chaque match, il sera attribué :
- 4 (quatre) points pour un match gagné
  - 2 (deux) points pour un match nul
  - 1 (un) point pour un match perdu



## RÈGLEMENT

### Qualification pour le prochain tour

#### Pour le 2<sup>ème</sup> TOUR

- En cas d'égalité au classement d'une poule, les critères pour départager les ex-æquo sont, dans l'ordre :
  - Résultat du match entre équipes à départager
  - La différence de buts sur tous les matchs de la poule
  - L'équipe ayant la meilleure attaque
- Une épreuve de jonglerie avec contact au sol entre chaque jongle avec addition du total de 3 joueurs avec pour maximum : 50 contacts pied droit / 50 contacts pied gauche / 50 contacts tête (1 essai, aucune surface de rattrapage, départ ballon au sol pour la jonglerie pied)
- Si égalité, prendre un 4<sup>ème</sup> puis un 5<sup>ème</sup> joueur,...

Une épreuve de pénalty n'est en aucun cas un moyen pour départager des équipes, elle ne sera donc pas validée pour départager les équipes.



## RÈGLEMENT

### ARTICLE 6 – QUALIFICATION ET PARTICIPATION

Une équipe se compose de 8 joueurs dont un gardien de but ; une équipe peut présenter 12 joueurs, dont 4 remplaçants maximum.  
Selon l'article 160 des Règlements Généraux de la F.F.F., « pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale.

#### 6.1 – U12 ou U13 Garçons

Une équipe U12 ne peut compter plus de trois joueurs U11 n'ayant pas de contre-indication pour jouer en catégorie supérieure.

Une équipe U13 peut compter autant de joueurs U12 n'ayant pas de contre-indication pour jouer en catégorie supérieure. Elle peut également compter en son sein, 3 joueurs de la catégorie U11

#### 6.2 – Mixité

Les critères Garçons peuvent se disputer en mixité. Les joueuses féminines sont soumises aux mêmes restrictions de nombre que les joueurs masculins. Les critères Féminins ne peuvent se disputer en mixité.



## RÈGLEMENT

### Participation des joueurs

- 12 joueurs:
  - 8 joueurs sur le terrain (dont le gardien de but)
  - 4 remplaçants
- Droit du joueur :
  - Participer à 80% du temps de jeu au minimum.
  - Débuter une des rencontres.



## RÈGLEMENT

### Remplacements

- Les remplacements s'effectuent à la volée (pas besoin d'attendre que le ballon sorte de l'aire de jeu ou d'appeler l'arbitre central).
- Le joueur entrant doit attendre que le joueur remplacé quitte le terrain pour pouvoir pénétrer sur l'aire de jeu.
- Le changement doit obligatoirement s'effectuer dans la zone prévue à cet effet (croisement de la ligne médiane et de la ligne de touche au niveau des buts de foot à 11).



## RÈGLEMENT

### ARTICLE 7 – DUREE ET HORAIRES DES RENCONTRES

### Durée

- Poule à 3 équipes :
  - Durée d'une rencontre : 1 x 30 minutes
- Poule à 4 équipes :
  - Durée d'une rencontre : 1 x 20 minutes

Les rencontres se jouent le samedi à l'heure fixée par la Commission, soit sur une plage horaire allant de 13h30 à 16h00.

Le club responsable d'un plateau devra alerter le plus tôt possible la commission en cas d'indisponibilité de son terrain.



## RÈGLEMENT

### ARTICLE 8 – COULEURS

Chaque club joue sous les couleurs identifiées par le District.  
En cas de couleur similaire, le club recevant doit changer de couleur.

### ARTICLE 9 – TERRAINS

Le terrain devra être celui habituellement utilisé pour les matches de compétition. Il devra répondre aux critères définis dans le règlement des critères de Football d'Animation

### ARTICLE 10 – BALLONS

Les ballons de taille 4 sont fournis par l'équipe recevante sous peine de match perdu



## RÈGLEMENT

### ARTICLE 11 – ARBITRAGE

Les Lois du Jeu ont été spécialement définies pour le Football à 8. Les rencontres sont dirigées prioritairement :

- par un Educateur ou un Dirigeant du club recevant,
- par un Educateur ou un Dirigeant du club visiteur

Lois du jeu	<b>• Le hors-jeu :</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Au niveau de la ligne de la ligne médiane.</li></ul>
	<b>• Dégagement du ballon de volée ou de ½ volée :</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dans le cours du jeu, lorsque le gardien est possession du ballon, il peut relancer long à la main ou après avoir posé le ballon au sol. Les dégagements de volée et ½ volée sont interdits. De même il est interdit de faire rebondir le ballon devant soi avant de le reprendre de volée ou de ½ volée.</li></ul>



## RÈGLEMENT

### ARTICLE 12 – FEUILLE DE MATCH

**Prévue à l'article 14 du présent règlement.**

Elle est à retourner de la manière suivante : le club recevant, qui a l'obligation de les faire parvenir au District, soit par portage avant midi le mardi suivant la rencontre, soit par courrier ou mail dans les 24 heures ouvrables qui suivent la rencontre, le cachet de la Poste faisant foi,

### ARTICLE 13 - FORFAIT

Une équipe présentant moins de 6 joueurs est déclarée forfait

Tout club déclarant forfait doit en aviser, par écrit, le District et son adversaire au plus tard le jeudi 23h59 précédant la date du match, sous peine d'être pénalisé de l'amende supplémentaire pour forfait non-avisé prévue par les Règlements R.S.G. du 92 (Annexe 2 financier).

Relecture du règlement du 2<sup>ème</sup> tour des challenges U12 et U13.

La jonglerie statique a été décidé qu'elle soit faite en fin de plateau en cas d'égalité uniquement.

Précision sur l'exercice de jonglerie, la commission oblige d'avoir un contact au sol avant chaque jogle.

## V. RAPPEL DE L'ORGANISATION CHALLENGE U10 :

Modification du nombre de club sur le 2<sup>ème</sup> tour car lors du 1<sup>er</sup> tour L'A.J.S.C Nanterre n'avait pas été pris en compte sur le PV précédent car l'engagement de cette dernière n'a pas été reçue dans les délais. Le club a bien participé au premier tour.

challenge « Jean Alexandre TCHENQUELA »

- 1<sup>er</sup> tour : **43 clubs** -> 5 poules de 3 et 7 poules de 4
  - 1 équipe éliminée par poule de 3
  - 1 équipe éliminée par poule de 4
- 2<sup>ème</sup> tour : **31 clubs** -> **1 poule** de 3 et **7 poules** 4
  - 1 équipe éliminée par poule de 3
  - 2 équipes éliminées par poule de 4
- 3<sup>ème</sup> tour : 16 clubs -> 4 poules de 4
  - 2 équipes éliminés par poule de 4
- Finale : 8 clubs

### TIRAGE AU SORT DU 2EME TOUR DU CHALLENGE

<b>U10</b>	POULE 1	SEVRES F.C. 92	FOOTBALL CLUB BOURG LA REINE	LEVALLOIS SP.C.	COLOMBIENNE FOOT E.S.
	POULE 2	GARENNE COLOMBES A.F.	SCEAUX F.C.	NEUILLY OLYMPIQUE	GENNEVILLIERS C.S.M.
	POULE 3	VILLENEUVE LA GARENNE AM.	BAGNEUX C.O.MUNICIPAL	GARCHES VAUCRESSON F.C.	VILLE D'AVRAY U.S.
	POULE 4	STADE FRANCAIS	VOLTAIRE CHATENAY MALABRY S.S.	COURBEVOIE S. F.	ST CLOUD F.C.
	POULE 5	CHATILLONNAIS S.C.M.	NANTERRE ENT.S.	CHEMINOTS OUEST LIBRES A.S.	RACING CFF 92
	POULE 6	MEUDON A.S.	MALAKOFF U.S. MUNICIPAL	RUEIL MALMAISON F.C.	ANTONY FOOT EVOLUTION
	POULE 7	MONTROUGE F.C. 92	ISSY LES MOULINEAUX F.C	ASNIERES F.C.	BOULOGNE BILLANCOURT AC
	POULE 8	C. S. M. CLAMART FOOTBALL	CHAVILLE F.C.	SURESNES J.S.	



## VI. RAPPEL DE L'ORGANISATION CHALLENGE U11 :

Modification du nombre de club sur le 2<sup>ème</sup> tour car lors du 1<sup>er</sup> tour L'A.J.S.C Nanterre n'avait pas été pris en compte sur le PV précédent car l'engagement de cette dernière n'a pas été reçue dans les délais. Le club a bien participé au premier tour.

### challenge U 11 « PARIS ILE- DE-France »

- 1<sup>er</sup> tour : **43 clubs** -> 5 poules de 3 et 7 poules de 4
  - 1 équipe éliminée par poule de 3
  - 1 équipe éliminée par poule de 4
- 2<sup>ème</sup> tour : **31 clubs** -> **1 poule** de 3 et **7 poules 4**
  - 1 équipe éliminée par poule de 3
  - 2 équipes éliminées par poule de 4
- 3<sup>ème</sup> tour : 16 clubs -> 4 poules de 4
  - 2 équipes éliminés par poule de 4
- Finale : 8 clubs

### TIRAGE AU SORT DU 2EME TOUR DU CHALLENGE

<b>U11</b>	POULE 1	RACING CFF 92	METRO TRANSPORTS PARIS US	RUEIL MALMAISON F.C.	CHATILLONNAIS S.C.M.
	POULE 2	NEUILLY OLYMPIQUE	BOULOGNE BILLANCOURT AC	GARENNE COLOMBES A.F.	PUTEAUX C.S. MUNICIPAL
	POULE 3	ASNIERES F.C.	NANTERRE ENT.S.	MONTROUGE F.C. 92	VANVES STADE
	POULE 4	COLOMBIENNE FOOT E.S.	ANTONY FOOT EVOLUTION	FONTENAY AUX ROSES A.S.	VILLE D'AVRAY U.S.
	POULE 5	PLESSIS ROBINSON F.C.	LEVALLOIS SP.C.	C. S. M. CLAMART FOOTBALL	A. S. ARARAT ISSY
	POULE 6	CHAVILLE F.C.	CLICHY S/SEINE U.S.	MEUDON A.S.	ISSY LES MOULINEAUX F.C
	POULE 7	COURBEVOIE S. F.	ACADÉMIE CLUB ASNIÈRES	VOLTAIRE CHATENAY MALABRY S.S.	SEVRES F.C. 92
	POULE 8	BAGNEUX C.O.MUNICIPAL	GENNEVILLIERS C.S.M.	SURESNES J.S.	

## VII. RAPPEL DE L'ORGANISATION CHALLENGE U12 :

Modification du nombre de club sur le 2<sup>ème</sup> tour car lors du 1<sup>er</sup> tour L'A.J.S.C Nanterre n'avait pas été pris en compte sur le PV précédent car l'engagement de cette dernière n'a pas été reçue dans les délais. Le club a bien participé au premier tour.

challenge U12 « REMI COLE »

- 1<sup>er</sup> tour : 43 clubs -> 5 poules de 3 et 7 poules de 4
  - 1 équipe éliminée par poule de 3
  - 1 équipe éliminée par poule de 4
- 2<sup>ème</sup> tour : 31 clubs -> 1 poule de 3 et 7 poules 4
  - 1 équipe éliminée par poule de 3
  - 2 équipes éliminées par poule de 4
- 3<sup>ème</sup> tour : 16 clubs -> 4 poules de 4
  - 2 équipes éliminés par poule de 4
- Finale : 8 clubs

### TIRAGE AU SORT DU 2EME TOUR DU CHALLENGE

U12

POULE 1	FONTENAY AUX ROSES A.S.	SEVRES F.C. 92	RUEIL MALMAISON F.C.	CHATILLONNAIS S.C.M.
POULE 2	GARENNE COLOMBES A.F.	SCEAUX F.C.	COLOMBIENNE FOOT E.S.	GENNEVILLIERS C.S.M.
POULE 3	CLICHY S/SEINE U.S.	PLESSIS ROBINSON F.C.	GENNEVILLOISE E.S	GARCHES VAUCRESSON F.C.
POULE 4	BAGNEUX C.O.MUNICIPAL	C. S. M. CLAMART FOOTBALL	A. S. ARARAT ISSY	ST CLOUD F.C.
POULE 5	NEUILLY OLYMPIQUE	SURESNES J.S.	RACING CFF 92	MEUDON A.S.
POULE 6	VILLENEUVE LA GARENNE AM.	ISSY LES MOULINEAUX F.C	FOOTBALL CLUB BOURG LA REINE	LEVALLOIS SP.C.
POULE 7	ANTONY FOOT EVOLUTION	COURBEVOIE S. F.	MALAKOFF U.S. MUNICIPAL	NANTERRE ENT.S.
POULE 8	VOLTAIRE CHATENAY MALABRY S.S.	MONTROUGE F.C. 92	CHEMINOTS OUEST LIBRES A.S.	

## VIII. RAPPEL DE L'ORGANISATION CHALLENGE U13 :

challenge U13 « Festival – Foot U13 »

- 1<sup>er</sup> tour : 42 clubs -> 2 poules de 3 et 9 poules de 4
  - 1 équipe éliminée par poule de 3
  - 1 équipe éliminée par poule de 4
- 2<sup>ème</sup> tour : 31 clubs -> 1 poule de 3 et 7 poules 4
  - 1 équipe éliminée par poule de 3
  - 1 équipe éliminée par poule de 4
- 3<sup>ème</sup> tour : 23 clubs -> 5 poules de 3 et 2 poules de 4
  - 1 équipe éliminée par poule de 3
  - 1 équipe éliminée par poule de 4
- Finale : 16 clubs

### TIRAGE AU SORT DU 2EME TOUR DU CHALLENGE

**U13**

POULE 1	FOOTBALL CLUB BOURG LA REINE	GARENNE COLOMBES A.F.	CHAVILLE F.C.	BAGNEUX C.O.MUNICIPAL
POULE 2	COLOMBIENNE FOOT E.S.	VILLENEUVE LA GARENNE AM.	COLOMBES L.S.O.	LEVALLOIS SP.C.
POULE 3	PUTEAUX C.S. MUNICIPAL	BOULOGNE BILLANCOURT AC	NANTERRE ENT.S.	SEVRES F.C. 92
POULE 4	COURBEVOIE S. F.	CLICHY S/SEINE U.S.	MEUDON A.S.	ANTONY FOOT EVOLUTION
POULE 5	PLESSIS ROBINSON F.C.	VANVES STADE	RACING CFF 92	ISSY LES MOULINEAUX F.C
POULE 6	SURESNES J.S.	FONTENAY AUX ROSES A.S.	GENNEVILLIERS C.S.M.	A. S. ARARAT ISSY
POULE 7	MONTROUGE F.C. 92	ST CLOUD F.C.	VOLTAIRE CHATENAY MALABRY S.S.	NEUILLY OLYMPIQUE
POULE 8	C. S. M. CLAMART FOOTBALL	ASNIERES F.C.	GARCHES VAUCRESSON F.C.	

## IX. Communication des tirages au sort

- ✓ Demande des commissaires de mettre en forme le tirage au sort
- ✓ Publication des tirages au sort avec les documents, feuilles de plateaux, et fiches de licences dans les brefs délais afin que les clubs recevants puissent s'organiser en amont.
- ✓ Demande aux clubs recevants de bien respecter le délai d'envoi de la feuille de plateau car le troisième tour est prévu le 11 février et le tirage est prévue la semaine du 23 janvier

## Fermeture de la réunion

La réunion est close à 21h35

